## Jeunesse et Sports



Pantin le 28 février 2022

Monsieur le directeur général,

Sur le sujet sensible du maintien des personnels administratifs de jeunesse et sports dans leur groupe de fonctions actuel, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance la rédaction d'une note aux académies pour lesquelles un cadrage national est plus que jamais nécessaire.

En effet, nous constatons dans plusieurs académies, en absence de cadrage national, des initiatives que nous jugeons pour le moins malheureuses. Ces décisions ont pour effet de déclasser les personnels de JS au sein des groupes de fonctions du RIFSEEP. Ces décisions, très mal vécues par les intéresséses, nous apparaissent d'autant plus arbitraires qu'elles nous semblent procéder d'un a priori négatif sur les fonctions exercées par ces personnels qui s'appuie sur une méconnaissance de leurs missions et spécificités.

Par ailleurs, contrairement aux instructions, certaines de ces initiatives qui entraînent un déclassement préjudiciable aux intéressé-es n'ont pas fait l'objet d'une notification en bonne et due forme. Je vous laisse deviner l'effet sur des personnels qui n'ont en rien démérité et qui en conséquence se sentent maltraités et cela sans motifs.

Après la perte des avantages de l'action sociale, ce déclassement indemnitaire ne fait qu'accentuer chez les personnels concernés le sentiment qu'ils n'étaient pas vraiment attendus et que leur place dans l'administration d'un grand service public de l'éducation nationale de la jeunesse et de sports n'a finalement pas été voulue à la hauteur des enjeux.

Est-il besoin de vous rappeler, Monsieur le directeur général, que la proportion d'administratifs de notre ministère dans les groupes de fonctions les plus bas du RIFSEEP est sensiblement plus importante que celle des autres ministères ? Nous ne comprenons pas que le juge de paix qui devrait s'imposer, à savoir le RIME et les consignes d'application de la DGAFP, ne soit pas mieux mis en œuvre. Il permettrait une plus juste prise en compte des compétences de nos collègues qui semblent systématiquement méconnues et sous-évaluées.

En comité de suivi du relevé de décisions vous aviez fort justement, Monsieur le directeur général, indiqué qu'il était nécessaire de retravailler les groupes de fonctions en prenant en compte dans un premier temps le classement RIFSEEP existant des personnels de la jeunesse et des sports en attendant de pouvoir effectuer un travail de refonte global dans le cadre d'un dialogue social constructif.

Or, lorsque nous interrogeons les académies sur la situation des personnels de jeunesse et sports, nous n'obtenons pas de réponse sur le sujet, comme s'ils étaient consciemment maintenus hors-jeu alors qu'ils sont pleinement concernés par la revalorisation du RIFSEEP selon leurs corps et leurs groupes de fonction, au même titre que leurs collègues de l'éducation nationale.

Lors de la réunion du GT du CTM EN du 18 février 2022, vous nous avez indiqué que les groupes de fonctions des personnels administratifs de jeunesse et sports seraient discutés en CTM JS. En conséquence, en accord avec la volonté que vous avez affichée, la rédaction d'une note aux académies allant dans le sens de ce que nous avons développé nous apparait d'autant plus nécessaire et urgente.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande.

Agréez, je vous prie, Monsieur le directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Marc BŒUF







